

opera mundi *europa*

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

- LIBRARY
- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1 - 4)

Le paradoxe des petites et moyennes entreprises

IV - En route vers la réhabilitation

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 5 - 10)

La crise monétaire : incertitudes ; La coopération politique entre les Six ; Réunion des Ministres des Affaires Etrangères des Six et des Dix ; L'avenir des petites et moyennes entreprises ; Le démarrage de la coopération scientifique et technique.

- EUROFLASH (P. 11 - 35)

Sommaire Analytique, P. 11

Index Alphabétique P. 32

N° 635 - 9 Novembre 1971

'00 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16.

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e
MUNDI-PARIS
Tél. : 704.53.20 Télex : 27 989
CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
<i>Service Études et Documentation</i>	
<i>Institutions Européennes</i>	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle.....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

LA LETTRE DE LA SEMAINE

Après la guerre, une nouvelle idole est apparue dans le milieu des affaires, d'abord aux Etats-Unis, puis, avec quelque retard, en Europe Occidentale, celle du "R and D"-Research and Development. Toutes les grandes entreprises se sont adonnées à ce culte avec une égale ferveur, lui sacrifiant peu à peu des sommes astronomiques. Aujourd'hui, la question se pose de savoir s'il n'est pas temps d'abjurer cette ruineuse religion. La disproportion entre les moyens colossaux qui lui ont été consacrés et les résultats - parfois bien minimes - obtenus en contre, partie est en train de provoquer aux Etats-Unis une véritable remise en question. Celle-ci se manifeste principalement, aussi bien dans les milieux économiques que dans les cercles officiels, par l'insistance croissante mise à souligner l'opposition qui existe entre les "chercheurs" et les "inventeurs". Il est juste de dire que diverses études menées depuis quelques années ont de quoi faire réfléchir les plus sceptiques.

Le professeur américain John Jewkes, au terme d'une analyse portant sur les soixante et une innovations et inventions tenues pour les plus importantes depuis le début du XXe siècle, est arrivé à la conclusion que plus de la moitié avait été le fait d'entreprises petites et moyennes, ou d'inventeurs travaillant seuls. Prenant en considération une période plus limitée - de 1946 à 1955 - le professeur D. Mamberg, de l'Université de Maryland, a attribué à ces petites et moyennes entreprises ou à des inventeurs isolés plus des deux tiers des découvertes et innovations majeures enregistrées au cours de cette période. S'appliquant pour sa part à un domaine plus limité, la soudure de l'aluminium et les techniques de fabrication et de finition de l'aluminium, le Président de l'Université de Harvard, Morton Peck, constate que dans ce domaine si particulier une seule invention importante - sur 7 au total - est due à l'une des grandes sociétés productrice d'aluminium. Pour l'acier, le Professeur D. Mamberg, après s'être livré à une enquête approfondie sur l'ensemble de l'industrie américaine de la branche, arrive lui aussi à une conclusion passablement décevante; sur les 13 innovations les plus notables depuis la guerre, 7 sont le fruit de travaux de chercheurs individuels, 4 ont été mises au point en Europe, deux l'ont été ailleurs; mais il n'en est pas une dont puisse s'enorgueillir l'une ou l'autre des compagnies sidérurgiques américaines, en dépit des milliards de dollars que celles-ci dépensent chaque année en recherches de tous genres.

Une conclusion s'impose : il ne semble y avoir aucun rapport précis entre les sommes investies dans la recherche et les innovations retenues. Tout se passe comme si les grandes sociétés, pourtant pourvues de tous les moyens financiers et humains nécessaires, se montraient dans bien des cas incapables de se servir efficacement de ces moyens. Manque d'esprit inventif ? Perte de l'imagination créatrice ? Sclérose profonde provoquée par une planification à long terme dont il devient absolument impossible de se dégager même en présence de faits nouveaux ?

Invincible pesanteur d'habitudes d'investissements auxquelles on se refuse à renoncer, même si elles se font excessivement onéreuses et si leur utilité devient de plus en plus contestable ? Sans doute l'explication du comportement des grandes entreprises réside-t-elle dans un mélange de ces divers facteurs.

En revanche, l'innovation permanente, la curiosité toujours en éveil, le souci de satisfaire le goût nouveau dès qu'il s'esquisse constituent la caractéristique des petites et moyennes entreprises les plus dynamiques. Pour "trouver", de petits patrons, des artisans sont souvent les mieux placés au fond de leurs ateliers dont beaucoup sont mieux équipés qu'on ne l'imagine. C'est d'ailleurs à partir de cette constatation que l'on voit actuellement de puissants groupes industriels - américains comme européens - ou japonais - soucieux d'éclater en Divisions, Départements ou filiales spécialisés : avec l'espoir de retrouver ainsi certaines qualités essentielles que le gigantisme leur a fait perdre, au moins en partie.

Il serait évidemment absurde de simplifier les choses à l'extrême. Ce n'est pas du seul fait qu'elle est petite ou moyenne qu'une entreprise possède, comme par enchantement, tous les atouts nécessaires au succès. Si la sclérose menace parfois de grandes compagnies parce qu'elles deviennent esclaves de la production de masse - l'automobile, par exemple - on constate aussi que la routine et la mauvaise gestion accablent plus d'une petite entreprise. On ne compte plus des petits patrons qui, excellents techniciens souvent, s'avèrent incapables de mettre de l'ordre dans leur comptabilité ou de respecter les règles les plus élémentaires d'une saine gestion. L'importante "mortalité" que l'on observe dans le milieu des petites et moyennes entreprises (voir Lettres n° 627, 631, 632) suffit à montrer que les échecs y sont nombreux, et qu'ils sont souvent sanctionnés par la disparition ...

Peut-être a-t-on encore trop tendance en Europe à considérer qu'une petite ou moyenne entreprise, pour vivre et prospérer, doit nécessairement se placer dans l'orbite d'une grande société, soit qu'elle passe sous son contrôle, soit qu'elle en soit étroitement dépendante par le biais de la sous-traitance. De fait, on note actuellement aux Etats-Unis une réaction très nette contre une vue aussi simpliste. Dans chaque pays, en Europe comme aux Etats-Unis, bon nombre de petites et moyennes entreprises connaissent le succès parce qu'elles ont fait preuve d'un maximum d'imagination; qu'elles ont, précisément, su découvrir et réussir des fabrications que de grandes entreprises n'ont pas été en mesure de prévoir, ou n'ont pas voulu lancer à temps, ou que leur nature même de grande entreprise leur interdisait de lancer. Or ces réussites, parfois étonnantes, ne doivent rien aux grandes sociétés.

Lorsqu'une petite entreprise se lie par un contrat de sous-traitance avec une société plus importante, il est de plus en plus inexact de voir dans ce contrat un lien de subordination. Si de nombreuses petites entreprises ont intérêt à axer tout ou partie de leurs fabrications sur celles d'une firme de plus grande envergure, il arrive vite un moment où l'on ne sait plus qui contrôle le mieux la situation : la grande entreprise, qui alimente en commandes la petite, ou bien la petite si ses fabrications se trouvent en un point névralgique de l'ensemble des productions de

la grande. Il y a quelques années, la Ford achetait, selon ses propres estimations, pour plus de \$ 700 millions de produits à quelque 7000 fabricants répartis dans 43 Etats. Dans une telle conjonction des efforts, c'est de "complémentarité" qu'il faut parler, et non de "dépendance".

Progressivement, la notion du rôle irremplaçable joué par les petites et moyennes entreprises dans l'économie générale de tous les pays évolués pénètre dans tous les milieux. Les uns après les autres, les gouvernements en viennent à s'intéresser de plus près au sort de leurs petites entreprises. Loin de les considérer seulement comme une survivance du passé, une forme bientôt dépassée de l'activité du pays, ils en viennent à multiplier les efforts pour en encourager l'essor. Paradoxalement, ce sont les Américains - créateurs des plus grandes entreprises du monde - qui, les premiers, ont perçu ce phénomène : la nécessité d'apporter une aide aux petites entreprises. La "Small Business Administration" a été constituée en 1953 par un vote du Congrès, et la puissance des moyens dont dispose cet organisme officiel est généralement sous-estimée en dehors des Etats-Unis. Pourtant, en 1965, la SBA a accordé, soit directement, soit par cautionnement, des prêts pour une valeur de \$ 1,5 milliard environ, répartis entre 83.000 bénéficiaires.

En Europe cet exemple commence, un peu partout, à être suivi. Il y a quelque temps, le Board of Trade britannique a chargé une "commission d'enquête" indépendante de suivre de près l'évolution des petites et moyennes entreprises et de lui faire toutes recommandations sur les mesures les plus propres à favoriser leur développement. En 1969, le Chancelier de l'Echiquier a exonéré les entreprises appartenant à des personnes privées (close companies) de certaines charges : ainsi la rémunération des dirigeants peut être intégralement déduite de l'impôt sur les sociétés.

Le gouvernement de Bonn s'intéresse de plus en plus lui aussi à la question. Il favorise, notamment, les accords de coopération (financière, technique ou commerciale) entre entreprises : en 1968, sur le millier d'accords ainsi conclus, les deux tiers l'ont été par de petites et moyennes entreprises. En 1969, la France, à son tour, a "redécouvert" ses petites et moyennes entreprises : le gouvernement a constitué un Secrétariat d'Etat à la petite et moyenne industrie. Puis, est né l'IDI - Institut de développement industriel, en partie inspiré par les précédents italien et britannique. L'IDI doit, normalement, stimuler et aider les moyennes entreprises dynamiques en quête d'un "deuxième souffle". Les SDR - Sociétés de Développement Régional consentent elles aussi des prêts à ces entreprises, ou y prennent temporairement des participations minoritaires. Enfin, la Caisse Centrale de Crédit Hôtelier Commercial et Industriel est en train de se décentraliser son implantation en vue de mieux se mettre à la portée d'une clientèle à laquelle elle peut accorder des prêts à des taux particulièrement avantageux.

Il est sans doute impossible de faire un bilan, qu'il soit national ou européen, des petites et moyennes entreprises : des chances multiples s'offrent aujourd'hui à elles, des menaces incontestables pèsent toujours sur leur avenir. Ces entreprises sont trop nombreuses, trop diverses, souvent trop insaisissables pour qu'il soit vraiment possible de les appréhender. Mais, contrairement à ce que de nombreux économistes avaient prévu, rien n'indique aujourd'hui que leur rôle doive aller en diminuant. Bien des signes porteraient plutôt à penser que leur part sur les marchés du monde ira en croissant. Leur capacité d'adaptation est telle qu'elles semblent, dans bien des cas, les mieux placées pour rendre plusieurs des services nouveaux que le public attend. Peut-être, tout simplement, parce qu'elles sont plus à la taille des hommes. Plus proches de leurs besoins, de leurs espoirs, de leurs goûts qui changent.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LA CRISE MONÉTAIRE : INCERTITUDES - Les Ministres des Finances des Six se sont réunis le 4 novembre à Versailles dans la perspective de la session que tiendra le "Groupe des Dix" à la fin du mois à Rome. Ils ont pris à l'égard des Etats-Unis - ou plutôt ils ont maintenu - une position apparemment très ferme. Cependant on peut craindre que derrière cette façade, et en cas de mauvaise volonté de Washington (probable), les divergences entre Etats membres, notamment entre la France et l'Allemagne, soient assez sérieuses. Les polémiques autour de la prochaine rencontre Brandt-Pompidou sont là pour le confirmer. En fait, que s'est-il passé au cours de cette rencontre trimestrielle - qui comme on ne manquait pas de le souligner du côté français ne permettait pas de prendre de décisions ?

En premier lieu, reprenant la position commune arrêtée le 13 septembre dernier, les Six ont réaffirmé que la solution de la crise monétaire internationale passe par un réalignement général des parités monétaires incluant le dollar. (c'est-à-dire une dévaluation du dollar), et que ce réalignement implique la suppression de la taxe de 10 % américaine. Et ils ont ajouté - ce qui est un élément nouveau, encore qu'évident à l'analyse des conjonctures des pays en cause - que le temps ne joue pas en faveur de Washington; plus les jours passent, moins les réévaluations ont de chances d'être aussi élevées qu'elles auraient pu l'être au cours d'août. C'est un fait que les risques de tassement conjoncturel, de chômage partiel apparaissent partout, y compris en Allemagne. En d'autres termes, les Six attendent une réponse claire et nette des Etats-Unis lors de la réunion de Rome; sont-ils prêts oui ou non à dévaluer le dollar ? Cette manière de mettre les responsables américains au pied du mur ne convient guère à ceux-ci, c'est certain. A Washington, on continue à penser que l'on a tout à gagner, et de bonnes chances de gagner, en négociant bilatéralement avec chacun des partenaires, sans prendre évidemment le moindre engagement. Les discussions avec Tokyo sont là pour le prouver.

Malheureusement, il semble bien que là commence et s'arrête le terrain d'entente des Six. A Rome, on peut envisager deux hypothèses. La première, à laquelle apparemment personne ne croit très sérieusement, est que les Etats-Unis acceptent le principe d'une dévaluation du dollar. La seconde, plus probable, est qu'ils opposent à la demande européenne une fin de non recevoir. A la vérité, on constate une fois de plus qu'en politique, seule l'action est payante : les Etats-Unis agissent, les Européens parlent. Tant qu'ils n'iront pas au-delà, ils se trouveront désarmés.

Dans l'une ou l'autre hypothèse, il n'existe plus de position commune européenne, mais au contraire de graves divergences. Si une solution internationale n'apparaît pas possible - c'est-à-dire si les Etats-Unis refusent de dévaluer le dollar - il faudra, a dit le Ministre français parlant au nom de ses collègues, étudier "les modalités d'une solution régionale, c'est-à-dire européenne" (les Six et l'Angleterre). Cette solution européenne, tout le monde paraît considérer qu'elle pourrait être dégagée grâce au "système des taux-pivôts", dont la philosophie se résume en fait à promouvoir des corrections de parités officieuses et non déclarées au FMI. Finalement, c'est une question d'habillage car il faut bien fixer le niveau de ces taux-pivôts et il faut bien aussi répondre à la question : quelle marge établir entre le mark et le franc ? La France n'entend pas être entraînée dans un mouvement de réévaluation, alors que l'Allemagne au contraire souhaite que Paris participe à un tel mouvement. Et on doit ajouter, en outre qu'en corrigeant, même officieusement, mais unilatéralement leurs parités, les pays européens répondent très exactement à ce que les Etats-Unis leur réclament, sans aucune contrepartie, aucun engagement de la part de Washington.

Et la question revient encore une fois à la détermination du degré de résistance des uns et des autres par rapport aux Etats-Unis. A Versailles, Karl Schiller voulait déjà "parler chiffres", c'est-à-dire discuter des taux de correction des parités monétaires. Valéry Giscard d'Estaing s'y est opposé, considérant qu'une telle discussion est vaine et dangereuse tant qu'on ne connaît pas la position de principe des Américains sur leur participation à un mouvement général de réalignement.

En réalité, l'Allemagne est beaucoup plus gênée que la France par la crise actuelle. La surtaxe de 10 % et peut-être surtout les autres dispositions Nixon touchent beaucoup plus les industriels allemands que les industriels français. En second lieu, le mark a subi une réévaluation de fait de 10 %, ce qui n'est pas le cas du franc. En troisième lieu, la Banque Centrale allemande continue à intervenir. Les milieux d'affaires allemands en ont assez, et cela se comprend. Au contraire, du côté français, on considère que, finalement, la situation actuelle prolonge sur le plan commercial les résultats de la dévaluation du franc, ce qui est bon pour le niveau de l'activité économique et l'emploi. Les élections, en France aussi, jouent un certain rôle en se rapprochant. D'où la "hâte" de Bonn et la "temporisation" de Paris. D'où la lettre du Chancelier Brandt, et la réponse très prudente du Président Pompidou. Il convient d'ajouter que même dans l'hypothèse d'une dévaluation du dollar, continue à se poser le problème de l'écart entre la nouvelle valeur du mark et la nouvelle valeur du franc.

L'Allemagne n'est peut-être pas dans une situation de "demandeur" vis-à-vis de la France. Ce qui est certain en revanche, c'est qu'il est politiquement dangereux de la laisser "se débrouiller seule". D'abord parce que c'est précisément ce que souhaitent les Etats-Unis. Ensuite parce que cela briserait ce qui reste de cohérence et de cohésion européenne et qu'il ne faudrait plus attendre le moindre "cadeau" de Bonn dans d'autres domaines, par exemple l'agriculture. Ainsi la Communauté se trouve-t-elle placée devant des choix difficiles, réclamant sans doute des sacrifices de chacun. Ce qu'il reste à souhaiter dans cette affaire, c'est qu'enfin sa "morale" serve à l'action.

LA COOPERATION POLITIQUE ENTRE LES SIX. - La solution de la crise monétaire conditionne d'ailleurs la réunion d'un "sommet" européen. Les Six ministres des Affaires Etrangères ont évoqué cette perspective au cours de la réunion qu'ils ont tenue à Rome à la fin de la semaine, la troisième consacrée à la coopération politique depuis le dépôt du "Rapport Davignon".

Il est entendu que ce "sommet", préconisé par le Président Pompidou, se réunira en 1972 "le plus tôt possible". C'est sur cette indication assez vague que les Ministres ont achevé leur discussion : "le plus tôt possible après qu'en ait été achevée la préparation et eu égard aux objectifs de développement de la Communauté en ce qui concerne spécialement l'Union économique et monétaire, et aussi en ce qui concerne la définition des perspectives qui s'ouvrent à la Communauté élargie dans le domaine tant de son organisation intérieure que de ses relations et responsabilités extérieures". Dans l'idée du Président Pompidou, il doit s'agir d'un "sommet de décisions". Il importe donc d'une part de régler le contentieux communautaire, notamment monétaire, de façon à faire place nette, et d'autre part de préparer soigneusement le "bond en avant". Une réunion au sommet ne peut s'achever sur une absence de résultats positifs ni à plus forte raison sur un échec. Le principe du sommet est donc retenu. Il reste à savoir quand on le tiendra et ce qu'on y fera, les deux questions étant liées l'une à l'autre. Au cours de leurs prochains conseils à Bruxelles les Ministres des Affaires Etrangères en poursuivront la préparation. Il a été également convenu que ce "sommet" serait élargi. A la Grande-Bretagne, certainement, puisqu'après le vote des Communes, on peut considérer qu'elle fait pratiquement partie de la CEE. Aux trois autres candidats - Danemark, Irlande et Norvège - s'ils le désirent puisque dans ces trois pays, l'adhésion doit encore être soumise au suffrage universel.

Le Ministre allemand Walter Scheel a fait deux suggestions à ses collègues :

1°) "Institutionnaliser" le dialogue entre la CEE et les Etats-Unis : l'idée n'est pas neuve. Elle avait été lancée par Willy Brandt lui-même lors de son voyage aux Etats-Unis. Reste à savoir ce que l'on veut faire d'un tel dialogue institutionnalisé. Il n'est jamais mauvais, au contraire, de discuter en commun et, si possible, de régler les problèmes qui se posent d'une rive à l'autre de l'Atlantique. Mais certaines "institutions" créées sans précaution peuvent être dangereuses. La CEE, par exemple, pour protéger son autonomie, a soigneusement évité de créer la moindre institution dans les accords de libre-échange à conclure avec les pays de l'AELE non candidats à l'adhésion.

2°) Etoffer le rôle du "comité politique" qui prépare les réunions des Ministres des Affaires Etrangères consacrées à la coopération politique, et doter ce comité d'un secrétariat ou d'un organisme à définir, en relation avec le Comité des Représentants permanents. L'idée paraît encore bien vague. Mais le problème est surtout de savoir si le degré de la coopération politique est déjà tel qu'il exige des structures plus "établies" qu'aujourd'hui.

Par ailleurs, les Ministres ont eu un échange de vues sur la préparation de la conférence européenne de sécurité et de coopération avec les pays de l'Est, échange de vues auquel a partiellement participé le Président de la Commission. Le Comité politique a été chargé de poursuivre cette étude. En ce qui concerne la crise du Proche Orient, la discussion n'a pas apporté d'élément nouveau. Il s'agit là du premier exercice pratique auquel s'étaient livrés les Etats membres en matière de coopération dans le domaine de la politique étrangère : ses résultats ne sont guère probants. Après leur réunion, les Ministres des Affaires Etrangères ont rencontré leurs homologues des quatre pays candidats.

REUNIONS DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES SIX ET DES DIX. - Après leur réunion de Rome, les Ministres des Affaires Etrangères se sont retrouvés à Bruxelles, notamment pour rencontrer successivement les candidats à l'adhésion. Le Conseil, en premier lieu, a arrêté la proposition à soumettre aux candidats en ce qui concerne le dernier grand problème de la négociation : les produits de la pêche, et plus particulièrement le droit d'accès aux eaux de pêche nationales.

Le régime très libéral mis en place par les Six il y a un an va être modifié pour tenir compte des intérêts des pays candidats. Trois d'entre eux réclament le maintien à 6 miles de la largeur de la zone réservée aux pêcheurs nationaux. Le quatrième, la Norvège, demande 12 miles pour toutes ses côtes ... pour une durée indéterminée. Il est bien clair que la CEE ne peut accepter cette exception totale et permanente. Elle a néanmoins proposé aux candidats le maintien pendant 5 ans du statu quo (six miles) et pour une nouvelle période de cinq ans, la poursuite de ce régime dans certaines zones où la population dépend exclusivement de la pêche; enfin, à l'intention avant tout de la Norvège, elle a suggéré un régime particulier autorisant la protection des eaux nationales jusqu'à 12 miles. Les Six devaient également, sans encore faire de propositions aux candidats, discuter des aménagements à apporter au Règlement des produits de la pêche en ce qui concerne l'organisation du marché proprement dit.

Cela dit, il apparaît difficile de "tenir" l'engagement politique de signer le Traité d'adhésion avant la fin de l'année, même si la discussion sur la pêche progresse rapidement. Il reste un travail de rédaction considérable à accomplir, et la "fin de l'année" pour la Communauté se situe rituellement aux alentours du 20 décembre. En d'autres termes, les Dix n'ont plus devant eux que cinq à six semaines. Retarder la signature d'un mois, à vrai dire, n'aurait pas grande importance, le délai restant à courir avant le 1er janvier 1973 étant suffisant pour permettre aux parlements nationaux de ratifier le Traité. Cela ne gênerait que les Italiens qui assurent la présidence du Conseil des Six et qui espèrent comme un succès personnel la signature sous leur présidence. Quant à la Belgique, elle est déjà assurée que la signature aura lieu à Bruxelles.

Les Six devaient par ailleurs arrêter le mandat qui permettra à la Commission d'ouvrir les négociations avec les pays européens de l'AELE non candidats à l'adhésion (Suède, Suisse, Autriche, Finlande, Islande et Portugal), décision

d'autant plus intéressante que les Etats-Unis, par des démarches diplomatiques auprès des capitales de la CEE, viennent de marquer leur désapprobation à ce sujet. Washington durcit ainsi - conformément d'ailleurs aux prévisions - son attitude dans la "querelle" générale ouverte avec la Communauté.

Les pays de la CEE étaient déjà convenus d'établir avec ces pays de l'AELE des zones de libre échange industriel, étant entendu qu'il conserve leur autonomie de décision, ne demandant donc pas à ces pays d'harmoniser leurs politiques ou leurs législations à celles de la CEE, et ne créent pas avec eux d'institutions communes. Au niveau des Représentants permanents, les Six s'étaient également entendus, la semaine dernière, sur les contreparties agricoles à réclamer aux pays de l'AELE, afin d'améliorer, à la demande des Pays-Bas et de l'Italie, l'équilibre global des accords. Les concessions demandées ne sont pas très importantes et ne concernent en général pas les produits dont les pays de l'AELE sont eux-mêmes exportateurs. Selon les pays, les Six réclament des facilités d'accès pour le vin, les fruits et légumes, les céréales, les produits laitiers et le sucre. De la même façon, le Comité des Représentants permanents avait arrêté la liste des "produits sensibles" industriels pour lesquels la CEE demande soit des aménagements, soit des régimes particuliers : produits sidérurgiques, horlogerie, papiers et cartons. Un mandat complémentaire devait être arrêté dans les jours à venir pour toute une série de produits industriels - notamment les ferro-alliages que la France voudrait voir traités de façon particulière.

Le Conseil devait enfin se prononcer sur les trois problèmes restant en suspens: l'origine des marchandises industrielles importées par la CEE en provenance de ces pays, la manipulation de la clause de sauvegarde par les Etats membres, le régime que les pays de l'AELE devront réserver à la main d'oeuvre en provenance des pays de la Communauté.

Enfin, les Six ont signé leur premier accord commercial - non préférentiel - avec un pays d'Amérique Latine, l'Argentine. Cet accord, auquel on s'efforce de donner tant à Buenos Aires qu'à Bruxelles, une tendance "politique" n'en reste pas moins, pour le moment, limité à la recherche d'une solution pour les exportations argentines de viande bovine vers la CEE.

L'AVENIR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES. - L'organisation d'une réunion ministérielle consacrée plus particulièrement aux problèmes qui se posent aux petites et moyennes entreprises de la Communauté a été envisagée favorablement par les experts du Conseil, qui soulignent l'importance de cette catégorie d'entreprises pour le développement régional. C'est pourquoi la politique industrielle commune devra comporter - en dehors des mesures de restructuration et de coopération dans les secteurs à technologie avancée, qui concernent essentiellement les grandes entreprises - des mesures répondant plus particulièrement aux besoins des petites et moyennes entreprises. Dans ce cadre, la Commission avait déjà proposé la création d'un bureau communautaire pour conseiller les industriels désireux de procéder à des rapprochements. Ce bureau, qui est également appelé "bureau de mariages", aurait pour tâche d'une part de communiquer les informations générales concernant les dispositions législatives, réglementaires et administratives ainsi que les mesures de stimulation, et d'autre part de recevoir et de transmettre les adresses

des entreprises disposées à coopérer. A cette fin, il devrait travailler en étroite liaison avec les organismes existant en ce domaine dans les Etats membres. La Commission européenne consulte actuellement les partenaires sociaux en vue de l'élaboration d'une proposition formelle dans cette matière.

Des consultations des partenaires sociaux sont en cours également sur un autre projet de politique industrielle, les "contrats communautaires de développement" dont le but serait de promouvoir le développement et la mise au point en commun de nouveaux produits ou nouveaux procédés techniques. Ces contrats seraient accordés à des demandeurs issus de préférence de plusieurs Etats membres et qui envisageraient une production mettant en oeuvre de nouvelles technologies, ce qui implique pour elles des risques économiques et financiers importants. Ils pourraient prendre la forme de prêts ou subventions remboursables en cas de succès et dont le montant ne dépasserait pas en principe 50 % du coût du développement des produits en cause.

LE DEMARRAGE DE LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. -

Une première réunion ministérielle sur la coopération scientifique et technique européenne se tiendra les 22 et 23 novembre à Bruxelles, avec comme objectif la prise d'une série de décisions permettant le démarrage d'actions de coopération dans un certain nombre de secteurs considérés comme prioritaires. Cette réunion rassemblera les Ministres compétents de 19 pays européens, à savoir en dehors des pays membres et des 4 pays candidats à l'adhésion, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Suède, la Suisse, la Finlande, la Grèce et la Yougoslavie - la Turquie y participant en tant qu'observateur.

La coopération envisagée entre les 19 sur l'initiative de la Commission portera sur certaines actions de service public (par exemple la création d'un centre européen de prévision météorologique à moyen terme, la mise en place d'une Banque européenne de données, voire d'un réseau de ces banques en Europe, des études sur le développement des besoins de transports interurbains), certaines actions dans le domaine de la technologie avancée et destinées à aider les industries intéressées, ainsi que des actions touchant le domaine de la protection de l'environnement. Alors que, pour plusieurs de ces opérations, des projets d'accords ont déjà été élaborés et devront simplement être entérinés par les Ministres, d'autres demandent encore des études approfondies, et la conférence ministérielle devra en fixer l'orientation.

Si prometteuse qu'elle soit, la coopération dans un cadre européen élargi présente également des inconvénients certains en raison du grand nombre de participants et de la méthode envisagée. Il a en effet fallu près de quatre ans après les premières décisions du Conseil pour aboutir aux premiers résultats, et le manque d'un "noyau dur" - qui pourrait être constitué par la Communauté, même élargie - a pesé sur les travaux des experts. La conférence des 22 et 23 novembre montrera dans quelle mesure la méthode souple de coopération pourra se suffire à elle-même sans que la Communauté exerce un certain leadership, comme il est prévu dans le memorandum ad hoc de la Commission.

E U R O F L A S H

- P. 14 - AMEUBLEMENT - Allemagne: KANT & KLAAR MÖBELVERTRIEBS est à capital néerlandais.
- P. 14 - ASSURANCES - France: GERLING ouvre une succursale à Paris. Italie: Projets d'expansion de "ZURICH" VERSICHERUNGS; Concentration au profit de NORDITALIA ASSICURAZIONI.
- P. 15 - AUTOMOBILE - Pologne: Les accords FIAT/POLMOT.
- P. 15 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: CRAWFORD-TOR est à capital suédois, et JYSK BETON à capital danois; ELSA ZEMENT & KALKWERKE négocie la prise du contrôle de GERMANIA ZEMENTWERKE. France: Association franco-allemande dans HAGUENEAU-ENROBES; JANSER-FRANCE et GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE DES TRAVAUX DE DRAGAGE DU CANAL DU RHIN sont à capital allemand; LAURENTIDE VACATION HOMES préside à la constitution d'une affaire de vente à Nice; SABLIERE DE KOENIGSBRUCK est à capital allemand. Pays-Bas: VAN OORD WERKENDAM passe sous le contrôle de HOLLANDSCHE BETON GROEP.
- P. 17 - CHIMIE - Allemagne: BAEUERLE FARBEN prend le contrôle d'ALBERT KNAUSS. Luxembourg: Une filiale de portefeuille pour STA ITALIANA RESINE. Pays-Bas: DURHAM CHEMICALS prend le contrôle de CHEMISCHE FABRIEK; Association indirecte COTELLE & FOUCHER/AKZO.
- P. 18 - COMMERCE - France: COMPTOIRS MODERNES élargit son contrôle sur GRANDS MAGASINS DE L'OUEST. Italie: Concentration au profit de LA RINASCENTE; GENERAL SHOPPING se défait de ses intérêts dans MAGAZZINI GAMMA.
- P. 18 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: Expansion de GESCOFIVA.
- P. 19 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: A.O. SMITH développe sa filiale de Hambourg. Italie: NORTH AMERICAN ROCKWELL ferme sa filiale de Turin.
- P. 19 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: EREDI GIOVANNI CANAVESE s'installe à Esslingen; FERGUSON MACHINE ouvre une succursale à Munich; Les accords PRIESTMAN BROTHERS/APORTA BAUMASCHINEN. Belgique: GRANVILLE-PHILLIPS s'installe à Bruxelles, comme PROCEDES OZONAIR. France: GEBR. SULZER développe sa filiale de Courbevoie/Hts-de-Seine; Dissolution de POLYTITE RUGGIERI. Grande-Bretagne: DARIO ARMAN (U.K.) est à capital italien. Italie: Association INNOCENTI/I.R.I. dans INNOCENTI SANTEUS-TACCHIO. Luxembourg: Une filiale de gestion de brevets pour MARLO SpA. Pays-Bas: ZWEEGERS-HOLLAND passe sous contrôle suédois; Les accords CLARK EQUIPMENT/R.S. STOKVIS & ZONEN.
- P. 21 - EDITION - France: GROLIER INTERNATIONAL s'installe à Paris.

- P. 22 - ELECTRONIQUE - Allemagne: COLORENT FERNSEHVERMIETUNGS appartient indirectement à PHILIPS; DIGITAL ELECTRONIC AUTOMATION s'installe à Francfort. France: RETERGUS devient actionnaire d'ALSACE-ELECTRONIC; SECI FRANCE est à capital italien; Création à Paris de TRANSWORLD DATA SYSTEMS.
- P. 23 - EMBALLAGE - France: Une licence TOKAN KOGYO pour une association AQUITAINE TOTAL EMBALLAGE/BEGHIN.
- P. 23 - ENGINEERING - Suisse: SODETEG s'installe à Genève.
- P. 23 - FINANCE - Allemagne: GERLING GLOBAL BANK prend le contrôle d'ALLGEMEINE HANDELSBANK. Belgique: DYSON-KISSNER ferme sa filiale de Bruxelles. Italie: SHEARSON, HAMILL & C° installe une représentation à Milan; MACINAZIONE MOLINI CERTOSA passe sous le contrôle de BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS. Luxembourg: CEPAFIN est créée pour compte suisse. USA: BANCA NAZIONALE DELL'AGRICOLTURA ouvre une représentation à New York.
- P. 25 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: ALBERT VAN ZONEN ferme sa filiale d'Oeding; WIPA passe sous le contrôle de WARNCKE EISKREM. Belgique: Association italo-belge dans OMNICOLD. France: Les apports de STE D'ALIMENTATION DE PROVENCE à RIZERIES INDOCHINOISES; BEL élargit son contrôle sur FROMAGERIES PICON.
- P. 26 - METALLURGIE - Allemagne: EURINTER développe sa filiale de Düsseldorf. USA: SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON se défait de GLAMORGAN PIPE & FOUNDRY. Yougoslavie: Association italo-yougoslave dans ALULIM.
- P. 26 - PAPIER - Allemagne: NEUWISSEN INDUSTRIE reprend un Département à L. & C. STEINMÜLLER.
- P. 27 - PETROLE, GAZ, ELECTRICITE - Allemagne: Création de SHELL HEIZGERÄTE; BAYERNWERK prend 28 % dans OBAG et DEUTSCHE CONTINENTAL-GAS GESELLSCHAFT 28 % dans GROSSKRAFTWERK FRANKEN. France: STORAPROSTOCKAGE est filiale de COPE ALLMAN EUROPE. Luxembourg: Trois filiales pour STEENKOLEN HANDELSVEREENIGING.
- P. 28 - PHARMACIE - Autriche: CARLO ERBA s'installe à Vienne. France: RICHARDSON MERREL ferme EUROMEDICAL.
- P. 29 - PUBLICITE - Belgique: GRANT ADVERTISING s'installe à Bruxelles.
- P. 29 - TABAC - Allemagne: Concentration au profit de RINN & CLOOS.
- P. 29 - TEXTILES - Allemagne: DOLLFUS MIEG prend le contrôle de SOHR, et ADOLF AHLERS celui d'ATOMIC MODEVERTRIEB. Espagne: ETS BRICQ & CIE se défait de ses intérêts dans TEXTIL GUISSONA. France: JERSEY WERK ECHING ferme CONFECTION ELEGANTE EUROPEENNE. USA: HOECHST réorganise sa filiale de Spartanburg/S.C.

- P. 30 - TOURISME - France: MAC FRANCE fonde PARIS MAC. Italie: Un troisième hôtel à Rome pour GRAND METROPOLITAN HOTELS. USA: SONESTA INTERNATIONAL HOTELS cède à HILTON INTERNATIONAL deux hôtels en Europe.
- P. 31 - TRANSPORTS - Allemagne: CONTAINER TRANSPORT INTERNATIONAL développe sa filiale de Hambourg; Association RHENUS/VTAG/BAYERISCHE LLOYD SCHIFFFAHRTS dans VEREINIGTE REEDER & SPEDITEURE. France: Association italo-franco-japonaise dans "MEDITERRANEAN-FAR-EAST CONTAINER SERVICE". Pays-Bas: MAMMOET TRANSPORT prend le contrôle de STOOF BREDA.
-

AMEUBLEMENT

(635/14) Spécialiste aux Pays-Bas de mobiliers par éléments, l'entreprise KANT & KLAAR N.V. de Zeist (cf. n° 559 p.19) a renforcé son réseau commercial chez les Six avec la création à Bielefeld de la société KANT & KLAAR MÖBELVERTRIEBS-GmbH (capital de DM. 20.000), dont le gérant est M. Heinz Dieter Heidsiek.

La fondatrice possède une filiale sous son nom à Anvers (anc. Borgerhout), dotée depuis 1970 d'une succursale en France (Haubourdin/Nord).

ASSURANCES

(635/14) Le groupe "ZURICH" VERSICHERUNGSGESELLSCHAFT AG de Zurich (cf. n° 607 p.15) s'apprête à étendre à la branche "Réassurances" ses activités en Italie, où il possède une représentation permanente à Milan.

(635/14) Le groupe d'assurances de Cologne GERLING KONZERN ALLGEMEINE VERSICHERUNGS AG (cf. n° 633 p.27) a ouvert à Paris une succursale que dirige M. Robert Sens. Compétente pour les branches autres que "vie", celle-ci est domiciliée auprès de la filiale GERLING FRANCE Sarl, qui se consacre au courtage d'assurances ainsi qu'à la gestion des intérêts du groupe en France.

Liée depuis le début 1970 par des accords de collaboration réciproque avec le groupe U. A. P. -UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA (cf. n° 633 p.17), le groupe allemand dispose également à Paris d'une succursale de sa filiale de réassurances GERLING KONZERN GLOBALE RÜCKVERSICHERUNGS AG (Cologne).

(635/14) Animée par MM. Angelo Arienti et Aurelio Ricci, la compagnie d'assurances générales de Milan NORDITALIA ASSICURAZIONI-CIA ITALIANA DI ASSICURAZIONI SpA va absorber trois filiales immobilières, CERTOSA LAGHI SpA, IMMOBILIARE ORIANI NORD SpA et IMMOBILIARE BERNA Srl, ce qui entraînera l'augmentation de son capital de Li. 1 à 1,5 milliard.

AUTOMOBILE

(635/15) Affilié à l'I. F. I. -ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (Turin), le groupe automobile FIAT SpA de Turin (cf. n° 634 p.14) apportera son aide technique et ses licences à l'entreprise de Varsovie POLMOT pour la construction à Bielsko-Biala/Silesie d'une usine de 150.000 automobiles/an, devant être opérationnelle en 1974.

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(635/15) Une association paritaire (45 % chacune) entre les sociétés allemande THEISINGER-PROBST OHG (Pirmasens) et française SOTRAVEST SA (Oberbronn/Bas Rhin) a donné naissance en France à l'entreprise de matériaux de revêtements routiers (notamment matériaux enrobés) HAGUENAU-ENROBES Sarl (Sessenheim/B. R.).

Au capital de F. 400.000, celle-ci a pour gérants MM. André Ober, Joseph Probst, Bernard Hug et Jean Gerold, et les fondatrices y ont pour associées (5 % chacune) la STE CIVILE DE PARTICIPATIONS & D'EQUIPEMENTS-SCIPE (Paris) et l'ENTREPRISE G. KOHLER SA (Niederhaslach/B. R.).

(635/15) Filiale commune en Suède des compagnies américaine JIM WALTER CORP. de Tampa/Fla. (cf. n° 291 p.18) et suédoise BEIJER-INVEST A/B de Stockholm (cf. n° 566 p.20), l'entreprise d'éléments préfabriqués pour bâtiments (portes et cloisons notamment) CRAWFORD DOOR EUROPEAN C° de Torslanda (cf. n° 621 p.14) a installé une filiale commerciale en République Fédérale, CRAWFORD-TOR GmbH (Halstenbek) au capital de DM. 20.000, avec M. Horst Schwartau pour gérant.

La fondatrice possède un important réseau de filiales à l'étranger, notamment en Belgique (Oudenaarde), Pays-Bas (Alkmaar), Norvège, Danemark, Grande-Bretagne, etc...

(635/15) La firme allemande de matériels de pose de revêtements de sol MAXIMILIAN JANSER (Stuttgart-Kaltental, s'est donnée une filiale à Saverne/Bas-Rhin, JANSER-FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), que gèrent MM. Max Janser et Hubert Funk.

(635/15) Spécialiste au Danemark de matériaux préfabriqués pour le bâtiment, la société JYDSK BETONELEMENTFABRIK A/S (Sonebjerg/Kolding) a installé en République Fédérale une filiale commerciale, d'assistance technique et gestion de brevets, JYSK BETON GmbH (Kiel) au capital de DM. 20.000, dirigée par M. Bojesen.

(635/16) Des intérêts allemands ont formé en France le GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE DES TRAVAUX DE DRAGAGE DU CANAL DU RHIN (Gamsheim/Bas -Rhin) qui, dirigée par M. H. Krieger, a pour objet l'aménagement, pour le compte de l'EDF-ELECTRICITE DE FRANCE SA de Paris (cf. n° 623 p.42), du canal du Rhin en aval de la centrale hydro-électrique de Gamsheim.

Il s'agit de l'entreprise WEISENBURGER & C° OHG (Karlsruhe, avec succursale à Neuhaeusel/Bas Rhin), des industriels Heinrich Krieger (propriétaire d'une gravière à Neuhaeusel), Georges Fretter, Karl Krief et Rheinhard Waibel (tous résidant à Offendorf/B.R.) et de la firme WEBER & CIE Sarl (Offendorf), qu'anime M. Konrad Specht (Muckenheim).

(635/16) L'entreprise canadienne de bâtiment LAURENTIDE VACATION HOMES LTD (Montreal) a confié la représentation pour l'ensemble du Marché Commun des chalets de vacances qu'elle a mis au point à une affaire créée à cet effet en France, LAURENTIDE Sarl (Nice) au capital de F. 20.000.

Celle-ci résulte d'une association d'intérêts français, portés notamment par M. & Mme Ciavaldini (Vicq-sur-Gartempe/Vienne) pour 45 %, et suisses, portés par Mme Cuttat (résidant à Nice) pour 50 %.

(635/16) Les industriels allemands Oscar Herr (Sandweiler), Anton Kleinhaus (Rastatt) et Joseph Kral (Baden-Baden) ont participé pour 50 %, 20 % et 10 % respectivement à la création en France de l'entreprise d'extraction de sable SABLIERE DE KOENIGSBRUCK Sarl (Niederhetschdorf/Bas Rhin) au capital de F. 20.000, que gère M. Oscar Herr.

(635/16) Le HOLLANDSCHE BETON GROEP N.V. de Rijswijk (cf. n° 622 p.17) s'est assuré - à travers sa filiale HOLLANDSCHE AANNEMING MIJ. N.V. de La Haye (cf. n° 556 p.18) - le contrôle de l'entreprise de bâtiment AANNE-MERS- & HANDELSBEDRIJF VAN OORD WERKENDAM-V.O.M. N.V. de Werkendam (cf. n° 510 p.20).

Animée par MM. C.A. van Oord, S.A. van den Hout et Chr. Sas, celle-ci escompte pour 1971, avec 750 personnes, un chiffre d'affaires supérieur à Fl. 90 millions.

(635/16) Membre du groupe DYCKERHOFF ZEMENTWERKE AG de Wiesbaden (cf. n° 633 p.15), l'entreprise cimentière allemande ELSA ZEMENT & KALKWERKE AG de Neubeckhum/Westf. (cf. n° 548 p.18) a lancé une offre publique pour acquérir le contrôle de son affiliée (22 %) de Hanovre GERMANIA ZEMENTWERKE AG (cf. n° 630 p.16).

Animée par le Dr. Berthold Lange - directeur des firmes associées TEUTONIA MISBURGER-PORTLAND-CEMENTWERK de Misburg (cf. n° 548 p.18) et HANNOVERSCHE PORTLAND CEMENTFABRIK AG de Hanovre (cf. n° 540 p.16) - celle-ci (capital de DM. 5 millions) réalise avec une production de 900.000 t./an un chiffre d'affaires supérieur à DM. 37 millions.

CHIMIE

(635/17) Membre à La Haye du groupe ROYAL DUTCH SHELL, la compagnie minière et métallurgique N.V. BILLITON MIJ. (cf. n° 634 p.32) négocie la cession à la compagnie britannique DURHAM CHEMICALS LTD (Birtley Co. Durham), au prix de £ 1 million environ, de l'entreprise de sels de plomb et "savons métalliques" N.V. CHEMISCHE FABRIEK v/h DR. A. HAAGEN (Roermond), passée sous son contrôle début 1965 et qui détient depuis 1968 une participation dans la société EUROPEAN DEVELOPMENT CORP.-EDCO SA (Paris).

Spécialiste de la chimie des métaux, DURHAM CHEMICALS, qui appartient au groupe HARRISONS & CROSFIELDS LTD de Londres (cf. n° 612 p.27), possède plusieurs filiales en Grande-Bretagne - notamment NUODEX LTD de Birtley (cf. n° 621 p.17), commune avec le groupe TENNECO CORP. de Wilmington/Del. (cf. n° 633 p.34).

(635/17) Un accord de coopération conclu dans le domaine des détergents entre les compagnies GRADA PRODUKTEN N.V. d'Amsterdam (cf. n° 382 p.20) et LODA N.V. de Breda - qui sont respectivement membres des groupes français COTELLE & FOUCHER SA d'Issy-les-Moulineaux (cf. n° 621 p.29) et néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 634 p.35) - sera sanctionné par la création d'une filiale commune, opérationnelle début 1972.

(635/17) Animé par M. Nino Rovelli, le groupe chimique et pétrochimique STA ITALIANA RESINE-S.I.R. de Milan (cf. n° 623 p.31) a installé à Luxembourg une filiale de portefeuille, STA ITALIANA RESINE INTERNATIONAL SA (capital de \$ 0,8 million), dont les administrateurs sont MM. A.N. Rovelli, O. Zuccolotto, N.C. Wagner, P.F. Munari et A. Colas.

Lié par des participations croisées avec la compagnie RUMIANCA SpA de Turin (cf. n° 609 p.20), S.I.R. possède un important complexe chimique à Cagliari/Sardaigne et Porto Torres, exploité par de nombreuses filiales : SARDA AROMATICI SpA, SULFO-SARDA SpA QUIRINA-SOC. PER L'INDUSTRIA CHIMICA & MINERARIA SpA, ELSIR SpA, PETROCOKE SpA, SODIO SpA, SARTENE SpA, ETILENSARDA SpA, STARLENE SpA, etc...

(635/17) La firme allemande de peinture, laques et vernis BAEUERLE FARBEN KG, LACK & KUNSTSTOFFWERK (Nemmingen/Allgäu) a pris le contrôle de son homologue ALBERT KNAUSS GmbH (Karlsruhe), avec laquelle elle escompte pour 1972 un chiffre d'affaires supérieur à DM. 25 millions.

COMMERCE

(635/18) Une concentration a été négociée à Milan entre les compagnies de grands magasins et chaînes succursalistes S.M.A.-SUPERMERCATI SpA (cf. n° 515 p.22) et LA RINASCENTE SpA (cf. n° 588 p.31), au profit de la seconde.

La première (capital de Li. 1,25 milliard), dirigée par M. Enrico Bignani, avait fusionné début 1970 avec l'entreprise de Rome MINIMAX SUPERMARKETS SpA (cf. n° 507 p.24) après en avoir repris le contrôle au groupe américain E.F. MACDONALD C° (Dayton/Ohio). La seconde (capital de Li. 18 milliards), qui exploite quelque 130 magasins UPIM, appartient au groupe I.F.I.-ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA de Turin (cf. supra p.15).

(635/18) La compagnie de portefeuille GENERAL SHOPPING SA de Luxembourg (cf. n° 629 p.15) s'est défait de sa participation dans la chaîne de magasins succursalistes MAGAZZINI GAMMA DISTRIBUZIONE ITALIANA SpA de Monza/Milano (cf. n° 568 p.22).

(635/18) La compagnie succursaliste française LES COMPTOIRS MODERNES SA du Mans/Sarthe (cf. n° 570 p.22) a porté à 95 % sa majorité dans la STE DES GRANDS MAGASINS DE L'OUEST-SOGRANO SA (Le Mans) qui, au capital de F. 4,5 millions, exploite deux hypermarchés "Record" (Le Mans et Angers).
COMPTOIRS MODERNES escompte pour 1971 un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de F. 650 millions.

CONSEIL ET ORGANISATION

(635/18) L'homme d'affaires de New York J.R. Ferdinand a élargi de 70 % à 76,5 % son contrôle sur la firme de Bruxelles SA DE GESTIONS COMMERCIALES & FINANCIERES VARIEES-GESCOFIVA, à l'occasion de l'élévation de son capital à FB. 3 millions.

GESCOFIVA a pour autres principaux actionnaires la compagnie SAAAVA SA (Ivoz-Ramet/Liège) et M. Franz Van Malder avec respectivement 9,6 % et 5 %.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(635/19) Le groupe NORTH AMERICAN ROCKWELL CORP. d'El Secundo/Cal. (cf. n° 625 p.36) a allégé ses intérêts en Italie en dissolvant sa filiale de vente d'équipements électriques pour l'aéronautique NORTH AMERICAN AVIATION SpA de Turin (cf. n° 405 p.20), après en avoir préalablement réduit le capital de Li. 103,12 à 9,37 millions.

La Division AUTONETICS d'Anaheim/Cal. (appareils électroniques professionnels) du groupe est représentée dans le pays par la FIAR-FABBRICA ITALIANA APPARECCHI RADIO SpA (Milan), tandis que les machines textiles de sa Division TMW KNITTING MACHINERY (Reading/Pa.) sont distribuées par la société VIRGINIO RIMOLDI & C° SpA (Milan).

(635/19) Le groupe A.O. SMITH CORP. de Milwaukee/Wis. (cf. n° 584 p.37) a quintuplé à DM. 5 millions le capital de sa filiale allemande d'appareillages électriques et électromécaniques de contrôle et régulation pour liquides et gaz A.O. SMITH METER SYSTEMS GmbH (Schenefeld/Hamburg), pour en financer l'expansion.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(635/19) Le groupe mécanique suédois A/B BOFORS de Bofors-Varmland (cf. n° 493 p.31) a élargi ses intérêts aux Pays-Bas - une affiliée, ZIMMERBOFORS N.V. (Amsterdam) - en s'assurant le contrôle à Groenekan-Maartensdijk de la firme d'équipements hydrauliques, agricoles et de manutention ZWEEGERS-HOLLAND N.V.

(635/19) Spécialiste en Italie d'accessoires pour automobiles et machines agricoles (bras pour essuie-glaces, contacteurs, antivols, interrupteurs, etc...), l'entreprise DARIO ARMAN & C° SOC. COLL. (Druento/Torino) s'est donnée une filiale en Grande-Bretagne, DARIO ARMAN (U.K.) LTD (Corsham/Wilts.) au capital de £ 3.000, dirigée par MM. Giovanni Nanni et D. C. Arman.

(635/19) Spécialiste aux Etats-Unis d'appareils à vide, la compagnie GRANVILLE-PHILLIPS C° (Boulder/Cal.) s'est donnée une filiale commerciale à Ixelles-Bruxelles, GRANVILLE-PHILLIPS EUROPE SA (capital de FB. 250.000), que préside M. George F. Menkick.

(635/20) La compagnie mécanique britannique PRIESTMAN BROTHERS LTD (Hull) a confié la représentation exclusive en République Fédérale de ses dragues et excavateurs hydrauliques à la société APORTA BAUMASCHINEN GmbH EXPORT IMPORT KG (Wallau b. Wiesbaden).

Membre depuis 1969 du STEEL GROUP LTD de Sunderland/Durham (cf. n° 487 p.34), la compagnie de Hull possède un important réseau de filiales à l'étranger : INDUSTRIEDIESEL A/B (Stockholm), PRIESTMAN CANADA LTD (Toronto), TAPEREX INC. (Cleveland/Ohio), PRIESTMAN DUNN CONSTRUCTION EQUIPMENT PTY LTD (Sydney), etc...

(635/20) L'entreprise de presses métalliques de Bruxelles FERGUSON MACHINE C° SA (cf. n° 545 p.23) a ouvert à Grünwald/Munich une succursale commerciale dirigée par M. Eugen Haugk. Filiale absolue depuis 1967 du groupe UMC INDUSTRIES INC. (Saint-Louis/Mo.) - où la compagnie de portefeuille de Luxembourg OVERSEAS INTERNATIONAL CORP. SA (groupe BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA) a pris fin 1969 une participation prépondérante - elle avait été créée en 1961 en association avec la STE GENERALE DE BELGIQUE SA (cf. notamment n° 111 p.18) et sa filiale LA BRUGEOISE & NIVELLES SA (cf. n° 621 p.21).

UMC INDUSTRIES (anc. UNIVERSAL MATCH CORP. - cf. n° 422 p.17) dispose de plusieurs filiales directes en République Fédérale, notamment UMC INDUSTRIES AUTOMATEN GmbH d'Offenbach-Götzenhain (anc. Hausen) et NATIONAL REJECTORS INC. GmbH (Buxtehude).

(635/20) L'entreprise italienne de machines-outils pour le travail des métaux (tours à revolver et à copier) EREDI GIOVANNI CANAVESE (Crema/Cremona) s'est donnée une filiale de vente en République Fédérale, CANAVESE WERKZEUGMASCHINEN GmbH (Esslingen).

(635/20) Le groupe de Rotterdam R.S. STOKVIS & ZONEN N.V. (cf. n° 632 p.37) assurera désormais la représentation aux Pays-Bas des équipements et matériels de travaux publics de la compagnie CLARK EQUIPMENT C° de Buchanam/Mich. (cf. n° 621 p.21), qui était représentée jusqu'ici dans le pays par la firme d'Amsterdam KOOPMAN & C°-TECHNISCHE HANDEL-MIJ. N.V. (cf. n° 540 p.20), filiale du THYSSEN BORNEMISZA GROEP N.V. de La Haye (cf. n° 627 p.19).

(635/20) La firme italienne d'équipements de chauffage (appareils générateurs et échangeurs de thermies notamment) MARLO SpA de Pero/Milano (cf. n° 492 p.20) a formé à Luxembourg la société de gestion de brevets MARLO RESEARCH PATENTS SA HOLDING (capital de \$ 10.000), directement contrôlée par la compagnie de Genève HEAT TRANSFER FINANCIERE SA (cf. n° 125 p.23).

(635/21) L'entreprise française d'aéraulique STE D'APPLICA-TIONS INDUSTRIELLES & DOMESTIQUES DE L'OZONE-PROCEDES OZONAIR SA (Paris) a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige M. Jean-Claude Meur.

(635/21) Le rapprochement négocié fin 1970 (cf. n° 581 p.20) entre la compagnie automobile et de mécanique lourde de Milan INNOCENTI-SOC. GE-NERALE PER L'INDUSTRIA METALLURGICA & MECCANICA SpA (cf. n° 611 p.25) et le groupe public de Rome I. R. I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA donnera naissance début avril 1972 à la société INNOCENTI SANTEUSTACCHIO SpA (Brescia).

Dirigée par MM. Puri et Rodocanachi, celle-ci, qui sera directement contrôlée par la filiale FINSIDER-FINANZIARIA SIDERURGICA SpA (cf. n° 631 p.33) de l'IRI, occu-pera plus de 3.500 personnes après avoir reçu d'INNOCENTI son Département "machines sidéurgiques et presses métalliques".

(635/21) Poursuivant son expansion en France (cf. notamment n° 631 p.19), le groupe suisse GEBR. SULZER AG de Winterthur a doté sa filiale de Courbevoie/Hts-de-Seine CHAUFFAGE & CLIMATISATION SULZER SA (capital de F. 7,6 millions) de succursales à Valenciennes/Nord, Amiens/Somme et Mulhouse/Ht Rhin.

(635/21) Filiale 45/55 du constructeur de machines d'emballa-ges de San Mateo/Cal. AVERY INDUSTRIES INC. (cf. n° 217 p.19) et de l'entreprise de machines de transformation plastique ETS RUGGIERI SA de Paris (cf. n° 407 p.16), la société POLYTTE RUGGIERI SA (Paris) a été dissoute.

EDITION

(635/21) Le groupe d'éditions didactiques (encyclopédies, diction-naires, etc...) de New York GROLIER INTERNATIONAL INC. (cf. n° 350 p.23) a instal-lé une filiale à Paris, EDITIONS GROLIER SA (capital de F. 1,35 million), que préside M. André Dorange et où il est associé à la compagnie de portefeuille suisse I.A.G.-VERKAUFSBERATUNG AG (Zug).

Chez les Six, le groupe américain était déjà présent à Milan (GROLIER INTER-NATIONAL ITALY Srl), Bruxelles (GROLIER INTERNATIONAL BELGIUM SA) et Stuttgart (GROLIER INTERNATIONAL GmbH). Il dispose aussi de deux filiales à Genève, GROLIER SA et GROLIER SERVICE ADMINISTRATIF SA - la seconde, formée en mars 1971 au ca-pital de FS. 50.000 ayant vocation pour la prestation de services aux filiales européennes du groupe.

ELECTRONIQUE

(635/22) Membre en Grande-Bretagne du groupe N.V. PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. n° 634 p.22) à travers la compagnie PHILIPS ELECTRONIC & ASSOCIATED INDUSTRIES LTD (Londres), la firme de leasing d'équipements de télévision (couleur) et radio ELECTRONIC RENTALS & GENERAL HOLDINGS LTD de New Malden/Surrey (cf. n° 602 p.21) a étoffé son réseau en République Fédérale (cf. n° 521 p.23) avec la création à Munich de la société COLORENT FERNSEHVERMIETUNGS GmbH (capital de DM. 20.000), que dirigent MM. Maurice Alec Fry et Wolfgang Dobiasch.

La fondatrice disposait déjà d'une filiale à Düsseldorf depuis le début 1969, COLORENT FERNSEHVERMIETUNGS GmbH (capital de DM. 1 million), dotée début 1971 d'une succursale à Wuppertal-Elberfeld.

(635/22) Affiliée à la compagnie de portefeuille de Luxembourg EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT-EED SA (cf. n° 634 p.25), la société italienne d'appareils électroniques pour métrologie et contrôle tridimensionnel des formes D.E.A.-DIGITAL ELECTRONIC AUTOMATION SpA de Moncalieri/Torino (cf. n° 515 p.26) s'est donnée une filiale commerciale à Francfort, D.E.A.-DIGITAL ELECTRONIC AUTOMATION VERTRIEBS GmbH (capital de DM. 50.000), dirigée par MM. Giorgio Minucciani et Mario Gasperi.

(635/22) Membre en Suisse du groupe germano-suisse PAUL LECHLER oHG de Stuttgart (cf. n° 591 p.46) à travers la compagnie RETERGUS HOLDING SA (Glarus), la société RETERGUS GmbH (Pratteln) s'est assurée une participation importante en France dans la firme de composants électroniques, électriques, électromécaniques, etc... ALSACE-ELECTRONIC SA de Colmar (capital de F. 300.000).

(635/22) Connue pour ses appareils scientifiques, électroniques, électromagnétiques, etc..., la SOC. ELETTROTECNICA CHIMICA ITALIANA-SECI SpA de Milan (cf. n° 406 p.31) a étoffé ses intérêts en France - une participation minoritaire dans la STE FRANCAISE DE L'ELECTRO-RESISTANCE SA (Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine) - en se donnant une filiale à Nice, SECI FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Julien Griollet.

(635/22) Spécialiste d'équipements périphériques pour ordinateurs, la compagnie TRANSWORLD DATA SYSTEMS INC. de Wilmington/Del. (cf. n° 591 p.33) a renforcé son implantation en Europe - deux filiales sous son nom (Francfort et Ruislip/Mddx.) - avec la création à Paris de la société TRANSWORLD DATA SYSTEMS Sarl (capital de F. 20.000), que gère Mme Marie-Thérèse Labro.

EMBALLAGE

(635/23) Filiale paritaire - indirectement - des groupes pétroliers de Paris E. R. A. P. -ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA (cf. n° 633 p.34) et C.F.P. -CIE FRANCAISE DES PETROLES SA (cf. n° 631 p.37), l'entreprise d'emballages plastiques AQUITAINE TOTAL EMBALLAGE SA de Paris (anc. POLYPAPIER SA - cf. n° 617 p.23) a conclu une association paritaire avec la Division KAYSERSBERG (papiers et cartons d'emballage) du groupe français STE F. BEGHIN SA de Thumeries/Nord (cf. n° 630 p.29) pour fabriquer et commercialiser sur le marché français un nouveau matériau d'emballage plastique, l'"Akylux", sous licence de l'entreprise japonaise TOKAN KOGYO LTD (Tokyo).

Se présentant sous la forme de deux parois reliées entre elles par des entretises perpendiculaires, l'Akylux, imperméable et inerte aux agents chimiques, peut être façonné sur des machines à carton traditionnelles.

ENGINEERING

(635/23) Filiale d'engineering de la CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. 634 p.23), la SODETEG-STE D'ETUDES TECHNIQUES GENERALES SA du Plessis-Robinson/Hts-de-Seine (cf. n° 624 p.27) s'est donnée une filiale à Genève, SODETEG (SUISSE) SA (capital de FS. 100.000), dirigée par M. M.A. Dubuis.

Réalisant avec quelque 3.200 collaborateurs un chiffre d'affaires annuel supérieur à F. 210 millions, la fondatrice possède plusieurs filiales sous son nom à l'étranger, notamment à Auderghem/Belgique, Bonn, Athènes, Johannesburg, New York, Mexico. En France, ses principales filiales ou affiliées sont la STE EUROPEENNE D'ETUDES & D'ESSAIS D'ENVIRONNEMENT SA-S.E.E.E. du Plessis-Robinson (99 %), la STE RECHERCHES TECHNIQUES & INDUSTRIELLES SA de Boulogne-sur-Seine (65,2 %), la COTEFICI SA de Paris (24,9 %) et la S.T.E.C. -STE TECHNIQUE D'ENTREPRISES CHIMIQUES SA de Sèvres/Hts-de-Seine (22 %).

FINANCE

(635/23) La maison d'agents de change de New York SHEARSON, HAMILL & C° INC. (cf. n° 601 p.27) a renforcé son réseau en Europe - une filiale à Lausanne et des succursales à Francfort, Bâle et Londres - en ouvrant une représentation permanente à Milan.

(635/24) La BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 634 p.27) a acquis le contrôle à Milan de la société de portefeuille et immobilière STA DI MACINAZIONE MOLINI CERTOSA SpA (cf. n° 631 p.27), au conseil de laquelle elle sera représentée par MM. Marcel Ville, Ettore Talleri et Alberto Moretti - en remplacement de MM. G. Maffioli, G. Rota et F. Macri.

Ceux-ci représentaient l'ancienne majorité, à savoir la BANCO AMBROSIANO SpA (Milan) à travers sa filiale suisse BANCA DEL GOTTARDO SA (Lugano/Ticino).

(635/24) Le groupe familial allemand de machinisme agricole GEBR. CLAAS MASCHINENFABRIK GmbH d'Harsewinkel/Westf. (cf. n° 555 p.22) a cédé sa filiale bancaire ALLGEMEINE HANDELSBANK GmbH de Bielefeld (anc. Hambourg - cf. n° 271 p.24) à la GERLING GLOBAL BANK AG de Cologne (cf. n° 590 p.36), qui l'a transformée en GERLING GLOBAL BANK AG & C° BIELEFELD-VORM. ALLG. HANDELSBANK KG.

GERLING GLOBAL BANK, qui appartient au groupe d'assurances GERLING-KONZERN ALLGEMEINE VERSICHERUNGS AG (cf. supra, p.14) à travers la compagnie de portefeuille HANS GERLING GmbH (Cologne), est l'ancienne HERSTATT GERLING BANK AG, où la BANKHAUS I.D. HERSTATT KGaA de Cologne (cf. n° 633 p.27) a abandonné sa participation minoritaire début 1971.

(635/24) La BANCA NAZIONALE DELL'AGRICOLTURA SpA de Rome (cf. n° 581 p.36) a élargi son réseau à l'étranger - des bureaux à Paris, Francfort et Londres - avec l'ouverture à New York d'une représentation permanente confiée à M. Nicola Biase.

(635/24) La STE FINANCIERE EUROPEENNE-SFE SA de Luxembourg (cf. n° 634 p.36) a présidé à la création à Luxembourg de la société de portefeuille CEPAFIN SA (capital de \$ 1 million), directement contrôlée par la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA - agissant pour compte d'intérêts suisses, représentés au conseil par MM. Robert Feller (Zurich) et Ernst Jaeger Jr. (Massagno/Lugano).

(635/24) La compagnie de New York DYSON-KISSNER CORP. (cf. n° 499 p.27) a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de prise de participations DYSON KISSNER SA de Bruxelles.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(635/25) Animant notamment les compagnies de portefeuille de Genève SOCOT SA et UTEX SA, l'homme d'affaires italien Leon Gonda Levy (Milan) a participé pour 26,2 %, aux côtés notamment de la famille belge Tirtiaux (47,2 %), à la constitution en Belgique de l'entreprise de surgélation alimentaire OMNICOLD SA (Fleurus) au capital de FB. 8 millions, qu'il préside et dont la direction est assurée par M. André Tirtiaux.

A Fleurus, la famille Tirtiaux anime notamment la firme alimentaire (produits laitiers) MEA & FERMIERE SA.

(635/25) Coiffée par la société de portefeuille HOCRAF N.V. (Kolhorn), l'entreprise néerlandaise de conserves de viande ALBERT VAN ZOONEN N.V. (Schagen) a décidé de mettre fin aux activités de sa filiale allemande ALBERT VAN ZOONEN-DEUTSCHLAND-LEBENSMITTELVERKAUFS GmbH (Oeding).

(635/25) Affiliée pour 42,95 % à la firme de charcuterie et conserves STE GEO SA du Kremlin-Bicêtre/Val-de-Marne (cf. n° 561 p.35), la STE D'ALIMENTATION DE PROVENCE-S.A.P. SA d'Avignon/Vaucluse (capital de F. 12 millions) va faire apport de ses usines d'Avignon et Fenouillet/Hte Garonne à la compagnie RIZERIES INDOCHINOISES SA de Paris (cf. n° 605 p.31).

S.A.P. - qui conserve ses usines de Capdenac/Aveyron et Aubervilliers/Seine-St-Denis, exploitées par sa filiale STE D'ALIMENTATION PARIS-NORD-S.A.P.N. SA - réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 65 millions.

(635/25) L'entreprise allemande de crèmes glacées WARNCKE EISKREM KG de Brundorf b. Bremen (cf. n° 535 p.33) a négocié la prise du contrôle, à compter de début 1972, de son homologue WIPA-EISKREM WILH. PASCH KG (Kre-feld), qui produit avec une centaine d'employés quelque 400.000 batonnets de crème glacée par jour.

WARNCKE EISKREM a des sociétés-soeurs à Hambourg, Mennighüffen/Westf., Brême, Hambourg et Braunschweig. Sa production journalière est supérieure à un million de portions, représentant un chiffre d'affaires annuel de plus de DM. 20 millions.

(635/25) Le groupe laitier FROMAGERIES BEL-LA VACHE QUI RIT SA de Paris (cf. n° 630 p.18) a consolidé son contrôle sur sa filiale (73,25 %) FROMAGERIES PICON SA de St-Félix/Hte Savoie (capital de F. 4 millions - cf. n° 496 p.31), en y reprenant la participation de 16,5 % du COMPTOIR GENERAL DES FROMAGERS FRANCAIS SA de Paris (cf. n° 461 p.30).

BEL a par ailleurs repris à la compagnie LA CARBONIQUE SA (Paris) - son actionnaire pour 34 % - une participation de 20 % dans la fromagerie SAMOS FRANCE SA (Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine) au capital de F. 1 million (cf. n° 521 p.28).

METALLURGIE

(635/26) Spécialiste en Italie de corps creux métalliques pour emballage et capsulage, la compagnie TUBETTIFICIO LIGURE SpA d'Abbadia Lariana/Como (cf. n° 506 p.31) s'est associée 25/75 en Yougoslavie avec l'entreprise TOP-TVORNICA OLOVNIH. PROIZVODA de Kerestinec/Zagreb (cf. n° 470 p.25) pour y créer la société ALULIM SA (Kerestinee), dont l'objet est la fabrication de conteneurs type "Duo-Fond".

Animée par le Dr. Ulisse Guzzi, la fondatrice italienne, qui possède une affiliée à Caracas, ENALCA-ENVASES NACIONALES DE ALUMINIO C.A. (cf. n° 380 p.30), appartient au "GRUPPO T.L." et a pour sociétés-soeurs les firmes METALGRAF SpA (Lecco), SIRMA SpA (Parme) et TUBETTIFICIO DEL TIRENNO SpA (Anzio).

(635/26) Le groupe AMSTED INDUSTRIES INC. de Chicago (cf. n° 393 p.28) a repris à la CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 634 p.32) sa filiale américaine de tuyaux et raccords en fonte GLAMORGAN PIPE & FOUNDRY C° (Lynchburg/Virginie), qui réalise avec 600 employés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de \$ 20 millions (cf. n° 308 p.29).

(635/26) Membre du groupe métallurgique belge COCKERILL SA de Seraing (cf. n° 600 p.30) à travers sa filiale PHENIX WORKS SA de Flemalle-Haute (cf. n° 545 p.32), la compagnie de négoce métallurgique EURINTER SA de Liège (cf. n° 567 p.37) a doté sa filiale de Düsseldorf EURINTER METALL-HANDELS GmbH, créée fin 1964 (cf. n° 278 p.29), d'une nouvelle succursale à Stuttgart, après celle de Munich (cf. n° 473 p.27).

PAPIER

(635/26) L'entreprise néerlandaise de papiers spéciaux pour emballage et isolation (thermique, phonique, etc...) MEUWISSEN INDUSTRIE N.V. (Haarlem) pourra porter à 16.000 t./an sa capacité de production grâce à la reprise du Département "Papier" de la société allemande L. & C. STEINMÜLLER GmbH de Gummersbach (cf. n° 596 p.25).

PETROLE, GAZ, ELECTRICITE

(635/27) Les intérêts en République Fédérale du groupe ROYAL-DUTCH-SHELL de Rotterdam se sont enrichis à Francfort d'une filiale d'équipements de chauffage, SHELL HEIZGERÄTE GmbH (capital de DM. 20.000), que dirigent MM. Lucas Merens et Karl Krafczyk, et qui est domiciliée auprès de la compagnie DEUTSCHE SHELL CHEMIE GmbH, filiale directe de la DEUTSCHE SHELL AG de Hambourg (cf. n° 611 p.37).

(635/27) Le groupe d'Utrecht N.V. STEENKOLEN HANDELS-VEREENIGING S.H.V. (cf. n° 628 p.28) a fondé à Luxembourg trois affaires de négoce de gros de produits pétroliers : 1° STEENKOLEN HANDELSVEREENIGING-LUXEMBOURG-S.H.V. Sarl (capital de F. Lux. 820.000); 2° CALPAM LUXEMBOURG Sarl (F. Lux. 100.000); 3° CALPAM LUXEMBOURG Sarl & Cie (fonds de commandite de F. Lux. 1,7 million).

La seconde est directement contrôlée par la filiale d'Utrecht CALPAM N.V. (cf. n° 561 p.20) - où S.H.V. est associé au groupe STANDARD OIL C° OF CALIFORNIA (cf. n° 628 p.30) - qui y a pour partenaires minoritaires la nouvelle S.H.V. (Luxembourg) ainsi que la société CHEVRON PETROLEUM C° Sarl de Luxembourg (filiale de STANDARD OIL C° OF CALIFORNIA) chargée de son approvisionnement. La troisième est contrôlée à parité par CHEVRON PETROLEUM C° (Luxembourg) et S.H.V. (Luxembourg), une participation de 5,9 % allant à CALPAM LUXEMBOURG.

(635/27) Membre à Paris du groupe de Londres COPE ALLMAN INTERNATIONAL LTD (cf. n° 620 p.21), la compagnie COPE ALLMAN EUROPE SA (anc. STORAPRO-STOCKAGE, RAFFINAGE & PRODUITS CHIMIQUES DE BEAUNE-LA-ROLANDE SA) s'est défait de son Département "stockage d'hydrocarbures" au profit d'une filiale constituée à cet effet à Beaune-la-Rolande/Loiret, STORAPRO-STOCKAGE SA (capital de F. 2 millions).

A vocation de portefeuille, la fondatrice coiffe notamment les sociétés METAFIX SA (Paris), spécialiste d'argenterie (cf. n° 576 p.35), REBOUL-ANNECY Sarl de Cran-Gevrier/Hte Savoie (étuis pour rouge à lèvres, poudriers, etc...), STE DE MOULAGE DE TOURNUS-ANC. BARDIN SA de Tournus/Saône & Loire (moulages plastiques), REBOUL-SOFRA SA de Paris (aérosols), COPE ALLMAN & PLAS ELEC Snc de Montreuil-sous-Bois/Seine-St-Denis (moulage plastique) ainsi que la DEUTSCHE AEROSOL VENTIL-D.A.V. GmbH de Nuremberg (cf. n° 501 p.29). Elle s'est récemment séparée de sa participation dans le GROUPEMENT D'ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION SA (Paris) au profit de la compagnie GEVELOT SA de Paris (cf. n° 632 p.21) qui en était déjà le principal actionnaire avec 71,79 %.

(635/28) Affiliée au groupe public VIAG-VEREINIGTE INDUSTRIE-UNTERNEHMEN AG de Berlin et Bonn (cf. n° 629 p.14) ainsi qu'à la BAYERISCHE VEREINSBANK AG de Munich (cf. n° 633 p.28), la société BAYERNWERK AG (Munich) a négocié avec la DEUTSCHE CONTINENTAL-GAS-GESELLSCHAFT de Düsseldorf (cf. n° 630 p.34) un échange de participations assurant à celle-ci un intérêt de près de 28 % dans la compagnie d'énergie électrique ENERGIEVERSORGUNG OSTBAYERN AG-OBAG (capital de DM. 80 millions) de Regensburg (cf. n° 460 p.24), qu'elle contrôlait jusqu'ici à 75,2 % - dont 28 % (objet de l'échange) à travers sa nouvelle filiale de Munich ENERGIEBETEILIGUNGS GmbH (capital de DM. 16 millions). En contrepartie, elle a reçu une participation de même hauteur dans la GROSSKRAFTWERK FRANKEN AG de Nuremberg (cf. n° 371 p.16), qui a fourni 2,98 milliards de Kwh en 1970 (contre plus de 3,6 milliards pour OBAG).

BAYERNWERK s'est récemment associée à la compagnie gazière et électrique ISAR-KAMPERWERKE AG de Munich (cf. n° 316 p.21) pour la construction à Ohu/Landshut d'une centrale de 870 MW qui, opérationnelle fin 1976, sera exploitée par une filiale paritaire, KERNKRAFTWERK ISAR GmbH-K.K.I.

PHARMACIE

(635/28) Le groupe chimico-pharmaceutique CARLO ERBA SpA de Milan (cf. n° 591 p.46) - dont M. Paolino Cantore a été récemment nommé administrateur-délégué - a installé à Vienne une filiale commerciale, ERBA SCIENCE GmbH (capital de Sh. 100.000), gérée par M. Renato Romiert.

La filiale du groupe à Paris, ERBA SCIENCE Sarl (cf. n° 351 p.30), est présente depuis 1970 sur le marché allemand pour y avoir ouvert une succursale (Lorsbach/Taunus) dirigée par M. Hugo W. Schmidt.

(635/28) Le groupe chimico-pharmaceutique de New York RICHARDSON MERRELL INC. (cf. n° 628 p.31) a rationalisé ses intérêts chez les Six en mettant fin aux activités de la firme EUROMEDICAL Sarl de Paris (cf. n° 394 p.34), que contrôlait directement la filiale MERRELLTORAUDE SA de Paris (anc. LABORATOIRES TORAUDE SA).

Celle-ci (capital de F. 16,42 millions) édifie à Strasbourg un centre de recherches qui, opérationnel en 1972, sera au service de l'ensemble des sociétés du groupe en France (STE LACHARTRE et LABORATOIRES COIRRE, notamment) ainsi que de ses autres filiales chez les Six, en Grande-Bretagne, Suisse et Espagne.

PUBLICITE

(635/29) Le groupe de Chicago/Ill. GRANT ADVERTISING INC. s'est donné une filiale à Bruxelles, GRANT ADVERTISING INTERNATIONAL SA (capital de FB. 250.000), que préside M. Will C. Grant et dirige M. David Woolf.

Le groupe américain a récemment renforcé son implantation à Londres - où il dispose de longue date d'une filiale, GRANT ADVERTISING LTD - en y prenant le contrôle de l'agence BONNER HODGSON LTD.

TABAC

(635/29) La manufacture allemande de cigares et cigarillos RINN & CLOOS AG de Heuchelheim b. Giessen (cf. n° 616 p.30) a absorbé sa filiale industrielle BRUNS BEY RHEIN ZIGARRENFABRIKEN GmbH de Sandhausen b. Heidelberg (cf. n° 603 p.35), après en avoir acquis le contrôle absolu.

TEXTILES

(635/29) Le groupe textile français DOLLFUS MIEG & CIE-DMC SA (cf. n° 629 p.35) s'est assuré le contrôle en République Fédérale de l'entreprise de fermetures à glissière SOHR GmbH (Sprenlingen/Hesse), dont les activités sont complémentaires de celles de sa filiale LA FERMETURE AILEE SA d'Airaires/Somme (cf. n° 253 p.29).

DMC était déjà présent dans le pays avec une participation directe de 30 % dans la société ALLFRATEX GmbH (Aschaffenburg) ainsi que plusieurs participations indirectes : 1) à travers TEXUNION SA (Paris), dans les firmes KOECHLIN BAUMGARTNER & CIE de Lorrach-Baden (impression sur tissus légers d'ameublement et d'habillement) et LYON FRANKFURT TEXTIL GmbH (Francfort); 2) à travers FLEXTEx HOLDING AG (Glarus), dans la firme HAMMERSTEINER KUNSTLEDER GmbH de Wuppertal-Vohwinkel (tissus enduits).

(635/29) L'entreprise française de feutrerie ETS BRICQ & CIE SA (Montbron/Charente) a cédé sa participation de 45 % en Espagne dans la firme TEXTIL GUISSONA SA (Luida) à un consortium formé de la SATI-SA TEJIDOS INDUSTRIALES (Barcelone) et de la BANCO DE FINANCIACION INDUSTRIAL-INDUBAN SA de Madrid et Barcelone (cf. n° 621 p.26).

(635/30) Le groupe **FARBWERKE HOECHST AG** de Francfort-Hoechst (cf. n° 630 p.29) a transformé sa filiale américaine de fibres polyester **HYSTRON FIBERS INC.** de Spartanburg/S. C. (cf. n° 553 p.39) en **HOECHST FIBERS INC.**

Cette affaire, dont le chiffre d'affaires escompté pour 1971 est supérieur à \$ 30 millions, est passée en 1970 sous le contrôle absolu du groupe allemand, lorsque celui-ci y a repris la participation du groupe **HERCULES INC.** de Wilmington/Del. (cf. n° 618 p.22).

(635/30) Spécialisée dans les robes et tailleurs en jersey, l'entreprise allemande **JERSEY WERK ECHING GmbH & C° KG** de Eching/Freising (cf. n° 556 p.38) a mis fin aux activités de sa filiale française **CONFECTION ELEGANTE EUROPEENNE-CEE Sarl** de Strasbourg (cf. n° 344 p.31).

(635/30) La compagnie allemande de confection **ADOLF AHLERS BEKLEIDUNGSWERKE GmbH** de Herford-Elverdissen (cf. n° 555 p.37) est devenue majoritaire à Düsseldorf dans son homologue **ATOMIC MODEVERTRIEB GmbH** (cf. n° 522 p.38), contrôlée jusqu'ici par la firme suisse **TAILORDRESS AG** (Chur).

Celle-ci possède divers autres intérêts en République Fédérale dans le secteur de la confection, notamment les sociétés **BAYERISCHE BEKLEIDUNGSWERKE GmbH** de Munich (acquise en 1969) et **POURELLE MODEVERTRIEB GmbH** de Düsseldorf (anc. à Eschweiler). **ADOLF AHLERS**, entreprise familiale coiffée par la compagnie de portefeuille **WESTFÄLISCHE TEXTILWERK ADOLF AHLERS KG**, emploie plus de 4.500 personnes et possède plusieurs filiales à l'étranger, notamment aux Pays-Bas (Heemstede) et en Suisse (Zurich).

TOURISME

(635/30) La compagnie hôtelière et de restauration **MAC FRANCE CORP.** de Chicago/Ill. a pris pied en France avec la création de la société **PARIS MAC SA** (capital de F. 0,5 million), qui a pour objet, sous la présidence de M. Herbert Friedemann, l'exploitation de plusieurs restaurants.

(635/30) La chaîne hôtelière **SONESTA INTERNATIONAL HOTELS CORP.** de Boston (anc. **HOTEL CORP. OF AMERICA** - cf. n° 628 p.33) cèdera début 1972 deux hôtels, l'un à Milan, l'autre à Munich (celui-ci devant fonctionner à partir de mai 1971, avec 1.000 lits) à la filiale **HILTON INTERNATIONAL** de Chicago (cf. n° 588 p.40) du groupe **T.W.A. -TRANS WORLD AIRLINES INC.** (cf. n° 569 p.42).

(635/31) Le groupe GRAND METROPOLITAN HOTELS LTD de Londres (cf. n° 631 p.31) a renforcé ses intérêts à Rome - deux hôtels, "Savoy" et "Café de Paris" - avec l'acquisition de l'hôtel DE LA VILLE (200 chambres).

Animé par M. Maxwell Joseph, le groupe de Londres possède chez les Six plusieurs autres hôtels exploités par les filiales STE DES HOTELS REUNIS SA de Paris (cf. n° 560 p.45) et VERKAJA N.V. d'Amsterdam (cf. n° 543 p.35) notamment.

TRANSPORTS

(635/31) Les armements FLOTTA LAURO (Naples), LLOYD TRIESTINO SpA de Trieste (cf. n° 552 p.42), CIE DES MESSAGERIES MARITIMES SA de Paris (cf. n° 582 p.41) et CIE MARITIME DES CHARGEURS REUNIS SA de Paris (cf. n° 630 p.38) se sont associés à leurs homologues japonais MITSUI O.S.K. LINES LTD (cf. n° 588 p.41) et NIPPON YUSEN K.K. -N.Y.K. (cf. n° 592 p.29) pour créer un service commun "MEDITERRANEAN-FAR-EAST CONTAINER SERVICE" de transports par conteneurs entre l'Europe et l'Extrême Orient.

(635/31) La compagnie de transports maritimes par conteneurs CONTAINER TRANSPORT INTERNATIONAL INC. de New York (cf. n° 613 p.41) a renforcé le réseau de sa filiale allemande CTI-CONTAINER TRANSPORT INTERNATIONAL (GERMANY) GmbH (Hambourg), en la dotant à Francfort d'une succursale dirigée par M. Hermann Trukenmüller.

Créée en 1958 et animée par MM. E.F. van Leonen et B. Solaric, la firme de Hambourg a des sociétés soeurs C.T.I. à Paris, Rotterdam, Anvers, Trieste, etc..

(635/31) Les compagnies de transports maritime, terrestre et aérien RHENUS AG de Francfort (cf. n° 617 p.45), WTAG-WESTFALISCHE TRANSPORT AG de Dortmund (cf. n° 628 p.33) et BAYERISCHE LLOYD SCHIFFFAHRTS AG de Ratisbonne (cf. n° 549 p.41) ont constitué à Nuremberg une filiale commune de groupage et expédition, VRS-VEREINIGTE REEDER & SPEDITEURE GmbH (capital de DM. 4 millions), dirigée par MM. Walter Folk et Klaus von Maur.

(635/31) Entreprise familiale coiffée par la compagnie de portefeuille AMBEL-AMSTERDAMSE MIJ. VOOR BELEGGING & BEHEER N.V. (cf. n° 603 p.36), la compagnie MAMMOET TRANSPORT N.V. d'Amsterdam (cf. n° 609 p.35) s'est assurée le contrôle de l'entreprise de transports STOOFF BREDA N.V. (cf. n° 577 p.45). Elle escompte réaliser ainsi en 1971 un chiffre d'affaires supérieur à Fl. 30 millions avec 450 employés (dont 280 provenant de sa nouvelle filiale).

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Aannemers- & Handelsbedrijf		Brugeoise & Nivelles (La)	P. 20
Van Oord Werkendam-V.O.M.	P. 16	Bruns Bey Rhein Zigarrenfabriken	29
Ahlers (Adolf)	30	Calpam	27
Akzo	17	Canavese Werkzeugmaschinen	20
Albert van Zoonen	25	Carbonique (La)	25
Alimentation de Provence-SAP		Cepafin	24
(Sté d')	25	Certosa Laghi	14
Alimentation Paris-Nord (Sté d')	25	Chauffage & Climatisation Sulzer	21
Allfratex	29	Chemische Fabrik v/h DR. A.	
Allgemeine Handelsbank	24	Haagen	17
Alsace-Electronic	22	Chevron Petroleum	27
Alulim	26	Civile de Participations & d'Equipe-	
Amsted Industries	26	ments-SCIPE (Sté)	15
Amsterdamse Mij. voor Belegging		Claas Maschinenfabrik (Gebr.)	24
& Beheer-Ambel	31	Clark Equipment C°	20
Aporta Baumaschinen GmbH		Cockerill	26
Export Import	20	Colorent Fernsehvermietungs	22
Applications Industrielles & Do-		Comptoir Général des Fromagers	
mestiques de l'Ozone-Procé-		Français	25
dés Ozonair	21	Comptoirs Modernes (Les)	18
Aquitaine Total Emballage	23	Confection Elegante Européenne	30
Atomic Modevertrieb	30	Container Transport International-CII	31
Autonetics	19	Cope Allman	27
Avery Industries	21	Cope Allman & Plas Elec	27
		Cotefci	23
Banca del Gottardo	24	Cotelle & Foucher	17
Banca Nazionale dell'Agricoltura	24	Crawford Door European	15
Banco Ambrosiano	24	Crawford Tor	15
Banco de Financiacion Industrial-			
Induban	29	Dario Arman & C°	19
Bankhaus I. D. Herstatt	24	Deutsche Aerosol Ventil	27
Banque de Paris & des Pays-Bas	20-24	Deutsche Continental Gas Gesellschaft	28
Banque Internationale à Luxembourg	24	Deutsche Shell	27
Bauerle Farben KG, Lack &		Digital Electronic Automation	22
Kunststoffwerk	17	Dollfus Mieg & Cie	29
Bayerische Bekleidungswerke	30	Durham Chemicals	17
Bayerische Lloyd Schiffahrts	31	Dyckerhoff Zementwerke	16
Bayerische Vereinsbank	28	Dyson Kissner	24
Bayernwerk	28		
Beghin (Sté F.)	23	E. D. F. -Electricité de France	16
Beijer-Invest	15	Editions Grolier	21
Billiton	17	Eiskrem Wilh. Pasch-Wipa	25
Bofors	19	Electronic Rentals & General Holdings	22
Bonner Hodgson	29	Elettrotecnica Chimica Italiana-SECI	22
Bricq & Cie (Ets.)	29		

Elsa Zement & Kalkwerke	P. 16	Glamorgan Pipe & Foundry	P. 26
Elsir	17	Grada Produkten	17
Energiebeteiligungs	28	Grands Magasins de L'Ouest-Sograno	
Energieversorgung Ostbayern-OBAG	28	(Sté des)	18
Entreprise G. Kohler	15	Grand Metropolitan Hotels	31
Entreprise de Recherches & d'Activités Pétrolières-ERAP	23	Grant Advertising	29
Envases Nacionales de Aluminio-Enalca	26	Granville-Phillips	19
Erba (Carlo)	28	Granville-Phillips Europe	19
Eredi Giovanni Canavese	20	Grolier International	21
Etilensarda	17	Grosskraftwerk Franken	28
Etudes Techniques Générales-Sodeteg	23	Groupement d'Entreprises pour la Construction	27
Eurinter	26	Groupement d'Intérêt Economique des Travaux de Dragage du Canal du Rhin	16
Euromedical	28	Gruppo T. L.	26
European Development Corp. -EDCO	17	Haguenau -Enrobés	15
European Enterprises Development-EED	22	Hammersteiner Kunstleder	29
Européenne d'Etudes & d'Essais d'Environnement	23	Hannoversche Portland Cementfabrik	16
Ferguson Machine	20	Harrisons & Crosfield	17
Fermeture Ailée (La)	29	Heat Transfer Financière	20
FIAR-Fabbrica Italiana Apparecchi Radio	19	Hercules	30
Fiat	15	Hilton International	30
Financière Européenne-SFE	24	Hocraf	25
Finanziaria Siderurgica-Finsider	21	Hoechst	30
Flextex Holding	29	Hollandsche Aaneming	16
Flo'ta Lauro	31	Hollandsche Beton Groep	16
Française de l'Electro-Résistance	22	Hôtels Réunis (SA des)	31
Française des Pétroles-CFP	23	Hystron Fibers	30
Fromageries Bel-La Vache qui Rit	25	IAG-Verkaufsberatung	21
Fromageries Picon	25	IFI-Istituto Finanziario Industriale	15-18
General Shopping	18	Immobiliare Berna	14
Générale de Belgique (Sté)	20	Immobiliare Oriani Nord	14
Geo	25	Innocenti	21
Gerling France	14	Isar-Kammerwerke	28
Gerling Global Bank	24	Istituto per la Ricostruzione-IRI	21
Gerling Konzern	24	Janser France	15
Gerling Konzern Allgemeine Versicherungen	14	Jersey Werk Eching	30
Germania Zementwerke	16	Jim Walter Corp.	15
Gestions Commerciales & Financières Variées-Gescofiva (SA de)	18	Jydsk Betonelementfabrik	15
Gevelot	27	Kant & Klaar	14
		Kernkraftwerk Isar	28
		Knauss (Albert)	17
		Koechlin Baumgartner & Cie	29
		Koopman & C° Technische Handel	20

Laboratoires Coirre	P. 28	Polytite Ruggieri	P. 21
Lachartre	28	Pourelle Modevertrieb	30
Laurentide Vacation Homes	16	Priestman Brothers	20
Lechler (Paul)	22	Priestman Canada	20
Lloyd Triestino	31	Priestman Dunn Construction Equipment	20
Loda	17		
Lybn Frankfurt Textil	29	Quirina-Soc. per l'Industria Chimica & Mineraria	17
Mac Donald C° (E.F.)	18		
Mac France	30	Reboul Ancey	27
Macinazione Moli Certesa (Sta di)	24	Reboul Sofra	27
Magazzini Gamma Distribuzione Italiana	18	Recherches Techniques & Industrielles	23
Mammøet Transport	31	Retergus Holding	22
Maritime des Chargeurs Réunis	31	Richardson Merrell	28
Marlo Research Patents	20	Rinascence (La)	18
Marlo SpA	20	Rinn & Cloos	29
Maximilian Janser	15	Rizeries Indochinoises	25
Mea & Fermière	25	Royal Dutch Shell	17-27
Mediterranean Far East Container Service	31	Ruggieri (Ets.)	21
Merrell Toraude	28	Rumianca	17
Messageries Maritimes	31		
Metafix	27	Saaava	18
Metalgraf	26	Sablière de Koenigsbruck	16
Meuwissen Industrie	26	Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	26
Minimax Supermarkets	18	Samos France	25
Mitsui O.S.K. Lines	31	Sarda Aromatici	17
Moulage de Tournus-Anc. Bardin (Sté de)	27	Sartene	17
		Seci-France	22
National Rejectors	20	Shearson, Hamill & C°	23
Nippon Yusen	31	Shell Heizgeräte	27
Norditalia Assicurazioni-Cia Italia- na di Assicurazioni	14	S.I.R. -Sta Italiana Resine	17
North American Aviation	18	Sirma	26
North American Rockwell	19	S.M.A. -Supermercati	18
Nuodex	17	Smith Corp. (A.O.)	19
		Smith Meter Systems (A.O.)	19
Omnicold	25	Socot	25
Overseas Int.	20	Sodeteg (Suisse)	23
		Sodio	17
Paris Mac	30	Sohr	29
Petrocoke	17	Sonesta International Hotels	30
Phenix Works	26	Sotravest	15
Philips	22	Standard Oil C° of California	27
Polmot	15	Starlene	17
		Steel Group	20
		Steenkolen Handelsvereniging-SHV	27
		Steinmüller (L. & C.)	26
		Stokvis & Zonen (R.S.)	20

Stoof Breda	P. 31	Tubettificio del Tirenno	P. 26
Storapro-Stockage	27	Tubettificio Ligure	26
Sulfosarda	17		
Sulzer (Gebr.)	21	UMC Industries	20
		Union des Assurances de Paris-UAP	14
Tailordress	30	Utex	25
Taperex Inc.	20		
Technique d'Entreprises Chimiques	23	Vereinigte Industrie Unternehmen-	
Tejidos Industriales-Sati	29	VIAG	28
Tenneco	17	Vereinigte Reeder & Spediteure-VRS	31
Teutonia Misburger-Portland-		Verkaja	31
Cementwerk	16	Virginio Rimoldi	19
Textil Guissona	29		
Texunion	29	Warnke Eiskrem	25
Thesinger-Probst	15	Weber & Cie	16
Thomson-Brandt	23	Weisenburger & C°	16
Thyssen Bornemisza Groep	20	Westfälische Textilwerk Adolf Ahlers	30
TMW Knitting Machinery	19	Westfälische Transport-WTAG	31
Tokan Kogyo	23		
Trans World Airlines-TWA	30	Zimmerbofors	19
Transworld Data Systems	22	"Zurich" Versicherungs	14
Tvorniva Olovnih Proizvoda-TOP	26	Zweegers Holland	19
